

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.039

L'An deux Mille Treize, le 15 février, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 février 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 février 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. FILOCHE représenté par Mme DAUZIDOU  
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. QUENTIN  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD  
M. PATRUX représenté par Mme CIRAUD-LANOUE  
M. PAVON représenté par M. BESSON  
Mme SERRE représentée par Mme LECOMTE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 31

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

Objet : Convention de vente d'eau par la Ville de ROYAN au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Médis-Semussac - avenant n° 1

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 à la convention de vente d'eau par la ville de Royan au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Médis-Semussac.

Cet avenant mentionnait en articles 3 et 4 des dispositions déjà existantes dans la convention initiale.

Il est par conséquent proposé à l'Assemblée Délibérante d'annuler la délibération du 17 décembre 2012, d'approuver un nouvel avenant n°1 et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à le signer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant modifié,
- Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'annuler la délibération du conseil municipal n° 12.181, en date du 17 décembre 2012,
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de vente d'eau pour l'alimentation en eau des abonnés de la zone commerciale « Belmont », située sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Médis-Semussac,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 février 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD